

# Journal du Lot

ORGANE REPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## VOYAGES ROYAUX

Les voyages, disait-on jadis, forment la jeunesse. Espérons qu'il en est de même pour les souverains et pour les chefs d'Etat... jusqu'au terme de leur carrière.

S. M. le Roi de Grande Bretagne et d'Irlande, empereur des Indes, pour donner à Edouard VII son titre officiel et protocolaire — le protocole a-t-il brillé d'un suffisant éclat en ces derniers jours! — S. M. le roi d'Angleterre, pour appeler un peu plus simplement, l'ancien prince de Galles, naguère infiniment moins solennel, a dû être fort touché de la réception qui vient de lui être faite à Paris, qu'il a tant de fois, au cours de ce voyage appelé une ville incomparable, lui payant ainsi un juste tribut de gratitude présente et passée.

Ce qui est certain, c'est qu'en cette occasion Paris, la France, la République ont très bien fait les choses et il faut s'en réjouir.

Quelle nouvelle et frappante réponse aux prédictions auxquelles se complaisaient naguère les représentants des partis déçus, s'il est encore permis d'employer cette expression quelque peu surannée.

Napoléon se vantait d'avoir eu un parterre de rois. La 3<sup>e</sup> république n'aura bientôt plus rien à lui envier et, si la vue de souverains... étrangers est pour une nation une forme du bonheur, la nôtre peut, à cette heure, se montrer absolument satisfaite : le Tsar, le Roi d'Angleterre, bientôt le Roi d'Italie, sans parler des Rois des Belges, de Grèce, de Portugal et d'autres princes régnants, de moins grande allure!

Pour qui ne serait-ce une satisfaction assez secondaire d'entendre tout ce clinquant de fêtes soigneusement réglées; de lire tous ces programmes de gala ou de demi-gala; — pends-toi, ô Molard! effondre-toi, de Roujoux! — de savourer, de loin, tous ces menus incomparables ou proclamés tels; de savoir qu'Edouard VII a été du dernier chic en arborant aux courses une paire de gants rouges rayées de noir ou que Tronde, le piqueur de l'Elysée, a raté sa volte, à peu près comme Vatel dont il n'a pas fort heureusement imité le tragique exemple, avait manqué sa marée?

Ce sont là, certes, de grands événements, dignes de l'histoire, et la preuve, c'est que nous avons vu s'entasser colonnes sur colonnes en leur honneur. Ne faut-il pas se rendre à l'évidence?

Si Edouard VII a été content, nous en sommes enchanté, encore bien qu'à son âge il doive commencer à être un peu blasé sur toutes ces choses qui sont l'éternelle joie des badauds de tous les régimes.

Les foules sont comme les enfants; il faut bien qu'elles s'amuse. Hier on acclamait Krüger. Aujourd'hui l'on applaudit Edouard VII. Il ne faut pas encore être bien vieux pour avoir connu l'alliance franco-anglaise. Est-on très loin de la revoir? Le général de Galliffet n'exhibait-il pas, l'autre jour, avec ostentation au déjeuner de l'ambassade d'Angleterre, la médaille de Crimée à l'effigie

de la reine Victoria et l'inscription d'Inkermann et de Sébastopol. Tout passe, tout tourne et tout revient dans notre machine ronde, comme disait le fabuliste.

Ce qui, à nos yeux, toutefois, a plus de prix que ces déplacements royaux et impériaux, et que toutes ces officielles parades, — pardon ô Molard! — c'est le rapprochement qui, aujourd'hui, semble comme très possible, comme très probable entre les deux grandes nations occidentales dont l'accord peut avoir sur le maintien de la paix une influence si heureuse, si féconde.

En ce moment même, il se fait en Angleterre une excellente campagne dont un Anglais, dès longtemps fort connu, M. Thomas Barclay, a pris l'initiative et qui, de l'autre côté du détroit, recrute comme elle est digne d'en recruter en France, des sympathies aussi vives que justifiées.

Comme on le sait déjà, M. Thomas Barclay rêve — puisse ce rêve devenir une réalité — de voir la France et l'Angleterre décider que toutes les questions litigieuses, qui existent ou qui pourraient surgir entre elles, seront réglées en vertu d'une entente préalable ayant un caractère général par voie d'arbitrage pacifique. En un mot, d'ores et déjà l'Angleterre et la France mettraient, entre elles, en pratique la convention de La Haye.

Quel sera le sort de ce projet si généreux, si humain, si conforme aux vœux des deux nations et, il est permis de le dire du monde entier?

Ce qui est certain, c'est qu'il y a là un pas très notable, très important vers l'avenir. On ne saurait trop encourager, en y applaudissant, en s'y associant, l'initiative de M. Barclay.

En Ecosse, notamment, son active propagande vient d'obtenir le plus grand succès. Dans de nombreuses villes, des comités se sont formés ayant à leur tête les lords-maires et les maires pour appuyer autant que possible cette propagande.

Le voyage du roi d'Angleterre à Paris, nous en avons la conviction, ne pourra qu'aider à ce mouvement. Aussi, est-ce par là plus encore que par tout le reste que ce voyage nous paraît avoir eu son utilité pour la grande cause de la paix qui, lorsqu'on y regarde d'un peu près est et demeure la cause même de la France et de la République.

A. B.

### Excellente mesure

Les Pères du petit séminaire à la Basse-Terre (Guadeloupe), seul établissement d'enseignement secondaire à cette résidence, avaient chassé, il y a quelque temps, de leur établissement un boursier de la colonie qui avait refusé d'accomplir certaines pratiques religieuses. Cet incident vient de se terminer par l'arrêté suivant:

Le gouverneur de la Guadeloupe, Considérant que, par décision du supérieur et du conseil de discipline du collège de la Basse-Terre, le jeune X..., boursier de la colonie dans cet établissement subventionné, a été radié du nombre des élèves, pour avoir refusé d'accomplir certain-

nes pratiques de dévotion et de suivre certains exercices religieux qui lui étaient prescrits;

Considérant que le refus opposé par l'élève X..., de se soumettre à des obligations de cette nature, ayant été formulé par lui dans les termes les plus respectueux, ne saurait présenter ni directement ni indirectement le caractère d'un acte de rébellion.

Considérant, dès lors, qu'en prononçant l'expulsion dudit élève, le supérieur et les membres du conseil de discipline du collège n'ont point seulement outrepassés les pouvoirs que l'administration leur a délégués vis-à-vis de ses boursiers, mais qu'ils ont aussi méconnu l'un des principes fondamentaux de notre législation scolaire, la liberté de conscience, et dérogé gravement sinon à la lettre, du moins à l'esprit d'un contrat synallagmatique librement consenti;

Le conseil privé entendu;

Décide:

Article 1<sup>er</sup>. — La bourse d'externe (300 francs) dont jouissait le jeune X..., au collège de la Basse-Terre est transférée au lycée Carnot, à la Pointe-à-Pitre, et convertie en bourse de pensionnaire (900 francs).

Art. 2. — L'excédent de la dépense, soit 600 francs, occasionné par ce transfert, sera prélevé sur la subvention allouée au collège diocésain, avec effet à partir du 1<sup>er</sup> mars courant.

Basse-Terre, le 6 mars 1903.

A. DE LA LOYÈRE.

## INFORMATIONS

### Le roi d'Angleterre en France

Samedi, Edouard VII a assisté à la revue des troupes de la garnison de Paris, puis s'est rendu à l'Hôtel de Ville où il a été reçu par le préfet de la Seine et par le conseil municipal.

Dans la journée, il a assisté à la course de chevaux organisée exceptionnellement par le Jockey-club.

A 7 heures et demie, a eu lieu à l'Elysée un dîner offert par le président de la République, puis Edouard VII et M. Loubet se sont rendus à l'Opéra où était donnée une représentation de gala.

Dimanche, Edouard VII a assisté à l'office religieux de l'Eglise anglicane; un dîner offert par M. Delcassé ministre des affaires étrangères a eu lieu ensuite.

Dans l'après-midi, Edouard VII a reçu les notabilités des diverses ambassades.

Le soir, il a offert un dîner à l'ambassade d'Angleterre en l'honneur du président de la République.

Edouard VII est parti hier matin de Paris: il a été accompagné à la gare des Invalides par M. Loubet, les ministres, les présidents des Chambres.

Sur tout le parcours, se pressait une foule énorme qui a vivement acclamé le roi et M. Loubet.

A 11 heures et demie, le train royal a quitté la gare salué par de nombreuses acclamations.

Edouard VII est arrivé à Cherbourg dans la soirée et est reparti ce matin pour Londres.

### Le cas du lieutenant de Lestapis

L'incident qui s'est produit entre le lieutenant de Lestapis, du 3<sup>e</sup> dragons, et M. Dupire, commissaire de police, au couvent des Prémontrés, à Nantes, n'aura pas les conséquences qu'on lui a attribuées. Il ne

saurait être question dans cette affaire de refus d'obéissance ni d'abandon de poste. Après l'incident, le lieutenant de Lestapis est allé trouver son capitaine, qui, mis au courant des faits, l'envoya au colonel Desseroux, commandant le 3<sup>e</sup> dragons. Le colonel ordonna au lieutenant de Lestapis de se rendre chez lui et de n'en pas sortir jusqu'à nouvel ordre, en un mot de prendre les arrêts. Il n'y a donc ni refus d'obéissance ni abandon de poste, et la seule sanction que comporte l'incident, est une peine disciplinaire pour manque de déférence envers un magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

Si c'était un simple soldat, on ne prendrait pas tant de précautions.

### Uniforme des Conseillers généraux

Les conseillers généraux qui viennent de siéger pour discuter les affaires de leur département savent-ils qu'ils pourraient revêtir un superbe uniforme, s'il leur en prenait fantaisie?

Car il existe cet uniforme, et cela en vertu d'un décret du 4 janvier 1854, qui l'a institué et qui le décrit ainsi:

« Habit à la française bleu foncé, à neuf boutons d'argent, avec broderie de feuille de chêne, d'olivier et d'épis de blé en soie bleu clair nouée et en argent, au collet, aux parements et à la taille. Gilet blanc, Pantalon bleu foncé du même drap que l'habit, avec bandes de soie et argent. Epée à poignée de nacre, garde argentée. Chapeau à la française, ganse en velours noir brodée en soie bleue et argent. »

Des modèles coloriés de costume, transmis à tous les préfets de France le 13 janvier 1854 do vent se trouver dans les archives des préfectures.

S'il plaisait à quelques conseillers de se montrer en si brillant appareil, m'est avis qu'ils auraient un joli succès.

### Le monopole des allumettes

D'après les documents officiels relatifs à l'exploitation du monopole des allumettes, on constate une part énorme prise dans la consommation par l'allumette au phosphore amorphe.

En 1890 les allumettes amorphes représentaient 12,90 0/0 de la consommation totale et en 1901 elles ont donné 33,91 0/0. Cette augmentation a été amenée par l'abaissement du prix de vente qui avait été consenti, suivant décrets du 26 octobre et 1<sup>er</sup> décembre 1893, pour des raisons relatives à l'hygiène, raisons qui ont cessé d'exister depuis l'introduction, dans la fabrication des autres types d'allumettes, du sesquisulfure de phosphore, dont la manipulation a été reconnue inoffensive. A la faveur du tarif réduit, les ventes d'allumettes amorphes ont triplé.

Ce déplacement dans la consommation a naturellement occasionné une diminution de recettes qui, pour la seule année 1900 peut être évaluée à 1.600.000 francs.

Un décret du 25 juin 1901 a, en conséquence, rétabli pour les types d'allumettes en bois les conditions de vente appliquées aux allumettes amorphes. Mais ce n'est qu'après l'épuisement du stock aux conditions antérieures que la mesure produira son effet.

En ce qui concerne les allumettes en cire, la vente qui, de 1.623 millions, chiffre maximum atteint en 1892, était tombé à 824 millions en 1900, s'est relevé en 1901 de 507 millions, cette augmentation est la conséquence du décret du 22 décembre

1900, qui a mis à la disposition du public de nouveaux types à des conditions plus avantageuses que les anciens et qui a, en même temps, autorisé l'écoulement du stock de ces derniers et à des prix sensiblement réduits.

La consommation moyenne d'allumettes par habitant a été, pour l'année 1901, de 973, représentant un débours de 1 franc, dont 84 centimes sont revenus au Trésor.

**Prévision du temps**

POUR LE MOIS DE MAI 1903

M. Sarrieu publie dans la *Dépêche* les prévisions du temps :

*Du 3 au 7 ou 8.* — Le ciel sera, en France, presque toujours couvert, avec vent et pluies intermittentes. Cependant la mer sera presque sur tout le littoral de l'Océan calme ou peu agitée, excepté dans la région de l'Orient et de Biarritz, où elle sera souvent agitée et quelquefois houleuse, tandis qu'elle restera relativement calme aux ports de Marseille et de Nice. Période orageuse.

*Du 7 au 12 ou 13.* — Assez belle période partout en France, avec jours variant de nuageux à couvert, sans pluie ou avec petite pluie. Océan ou Méditerranée calmes ou peu agités aux différents ports, sauf à Lorient, à Biarritz et à Marseille, où l'état de la mer deviendra quelquefois agité ou très agité.

*Du 12 au 17 ou 18.* — Période orageuse. Des orages se produiront, en effet, du 12 au 14, surtout sur plusieurs points de la région du sud-ouest et du centre de la France. Ils seront suivis d'un abaissement de la température, qui pourra bien descendre jusqu'au-dessous de zéro et produire de la gelée. La mer sera toujours calme ou peu agitée aux divers ports de l'Océan ou de la Méditerranée.

*Du 17 au 25 ou 26.* — Temps presque toujours lourd, variant de nuageux à couvert, avec pluies intermittentes. Orages probables, particulièrement du 20 au 23, avec grêle à redouter dans la période du 17 au 18 ou 19. Abaissement sensible de la température du 25 au 27. Tandis que la mer sera calme sur toutes les côtes de la France, elle sera houleuse aux environs d'Alger.

Toulouse, Montauban et toute la région jusqu'à Limoges auront le même régime de pluies.

Les observations faites au Pic du Midi, au Puy-de-Dôme et au mont Ventoux laissent entrevoir que le temps ne sera pas meilleur dans la partie centrale de la France.

Perpignan, Cette et leur région auront également leur contingent de pluie. Mais Marseille et Nice jouiront d'un ciel plus clément ; tandis que Lyon, Nancy et leurs environs seront abondamment arrosés. Inondations à craindre par suite du débordement possible de quelques-uns des fleuves qui prennent naissance dans les pays montagneux couverts de neige.

*Du 26 au 30 ou 31.* — Temps variable avec averses intermittentes et orages possibles du 28 au 31.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Avis aux réservistes**

Les réservistes d'infanterie non gradés qui sont convoqués pour une période d'instruction au mois d'août 1903 et qui voudraient mettre un ou deux chevaux de trait à la disposition de l'autorité militaire pour la période des manœuvres d'automne, sont invités à adresser, avant le 15 mai, leur demande au colonel commandant le régiment d'infanterie de leur subdivision. Les réservistes des classes non convoqués seront admis à faire la même demande. Il leur serait accordé des devancements d'appel : s'ils justifient des aptitudes nécessaires, ces réservistes pourront être chargés de la conduite des fourgons. Ils recevront une allocation de 5 francs par cheval et par jour, à titre de frais de location.

**Contributions indirectes**

*Avis important.* — Il est rappelé qu'aux termes de l'article 12 de la loi du 29 décembre 1900 confirmé par l'article 14 de celle du 31 mars 1903, tout détenteur d'appareils ou de portions d'appareils distillatoires, quels qu'en soient le type et la capacité, est tenu de faire à la recette buroaliste de sa circonscription une déclaration énonçant le nombre, la nature, et la contenance de ces appareils ou portions d'appareils.

Toute personne qui ne ferait pas cette déclaration dès qu'elle est en possession d'un ou plusieurs alambics ou portions d'alambics, serait passible d'une amende de 500 à 5.000 francs indépendamment de la confiscation des appareils ou portions d'appareils non déclarés.

Les mêmes peines sont applicables à toute personne convaincue d'avoir facilité une fraude quelconque à cet égard ou procuré sciemment les moyens de la commettre.

**CAHORS  
A LA CASERNE**

L'Union Républicaine publie dimanche l'entre-filet suivant :

**Pour la Revanche !**

Le 7<sup>e</sup> de ligne a eu, de tous temps, le privilège de posséder quelques chefs dont l'originalité frise le maboulisme.

Ainsi l'on pouvait voir, dimanche dernier, l'un d'entre eux, et non des moindres, posté au coin de la place Thiers depuis une heure fort matinale, décoiffant tous les soldats qui sortaient de la caserne.

Un grand nombre d'entre eux furent, dit-on, obligés de rentrer au quartier pour être livrés au supplice de la tondeuse réglementaire.

Après quelques heures d'inspection, le chef en question s'est rendu au quartier, où en présence de ses officiers, il a fait un cours de stratégie... capillaire.

N'est-ce pas qu'avec de tels chefs les Allemands n'ont qu'à bien se tenir ?

Mais ceci n'est rien : Un officier supérieur, probablement le même que celui désigné par notre confrère, ne manque pas une occasion de tracasser les soldats.

Non seulement cet officier « fait la guerre » aux cheveux, mais encore aux vêtements. Il veut que les infortunés pitous aient l'air de parfaits gentlemen, dont la coupe des pantalons et de la capote serait irréprochable.

Et comme chacun connaît le fashionable des magasins d'habillement et des paquetages, on comprendra combien les soldats sont perplexes quand ils veulent sortir.

D'une part les commandants de compagnies s'opposent à ce que les hommes revêtent, pour sortir en ville, l'uniforme de gala, tenue n° 2, et d'autre part, l'officier supérieur ne veut pas voir en ville des hommes revêtus de la « tenue d'instruction » ; dans tous les cas, il faut que cette tenue soit irréprochable. Or on sait combien il est peu facile de rendre même convenable cette tenue.

Les pauvres soldats écopent toujours.

En l'espèce, nous ne blâmons pas l'officier en question de s'intéresser à la tenue des hommes, mais nous ne pouvons nous empêcher de plaindre les soldats qui sont les malheureuses victimes de tracasseries, à tel point qu'à cette heure la moitié du régiment préfère ne pas sortir du quartier.

Il y a mieux : cet officier supérieur a, paraît-il, une façon toute particulière de comprendre l'indépendance des officiers appelés à siéger dans les conseils d'enquête.

Dernièrement, un conseil d'enquête était convoqué pour prendre une décision contre plusieurs soldats qui auraient mérité d'être envoyés aux compagnies de discipline.

Le conseil jugea en ce sens contre quelques-uns de ces hommes, mais contre deux autres, les officiers subalternes du conseil se refusèrent à prendre la même décision.

Scrognieugnien ! il paraîtrait que cela ne plut pas au dit officier supérieur, qui se permit de le déclarer publiquement au Cercle des officiers en termes regrettables.

C'est là un fait grave que nous avons cru de notre devoir de signaler, parce que nous estimons que l'on ne saurait jamais blâmer un chef qui, par clémence, par pitié, refuse d'envoyer dans les silos de Biribi les enfants du peuple coupables, dans un moment d'égarement, d'un manquement à la discipline.

Depuis longtemps, le 7<sup>e</sup> de ligne se croyait favorisé au point de vue des chefs. Avec M. Cousin, dont la mort causa tant de regrets parmi les troupes et la popula-

tion, avec le colonel Jacquin qui, en ville et à la caserne, est si excellemment apprécié comme homme et comme chef, le 7<sup>e</sup> paraissait tranquille : dans tous les cas, il n'était pas tracassé par ces mesquineries de service que les officiers supérieurs laissent, d'habitude, pour compte aux caporaux ou aux soldats de 1<sup>re</sup> classe.

Aujourd'hui, hélas ! il n'en est plus de même : il a suffi d'un nouveau venu pour tout déranger !

Voilà ce qu'à la suite de notre confrère l'Union républicaine nous avons cru devoir signaler, dans l'intérêt des soldats et même de l'armée.

LA RÉD.

**Engagés volontaires**

Depuis quelques années, le 7<sup>me</sup> de ligne reçoit en grand nombre des engagés volontaires.

Ils sont expédiés pour la plupart, de Paris par un certain comité de patronage, qui ne semble pas très respectueux des désirs exprimés par ces jeunes gens. Pas un de ceux-ci, n'a paraît-il, demandé à venir à Cahors.

Les engagés volontaires ont d'habitude l'avantage de pouvoir choisir le régiment dans lequel ils veulent servir.

Nous ne voyons pas pourquoi les jeunes gens expédiés par le comité de patronage n'auraient pas droit à une pareille faveur, alors que tous signent un engagement de servir pendant 5 ans !!!

On nous affirme même que ces engagés demandent en général Rouen, Toulouse... ou une autre grande ville et ce n'est que lorsqu'ils ont signé leur engagement qu'on les embarque pour Cahors.

Merci de la faveur que l'on semble nous faire !...

**AUX DAMES FOURNIER**

Aurions-nous un petit Bon Pasteur dans notre ville ?

On nous raconte le fait suivant :

Il y a quelques jours une jeune fille âgée de 20 ans, enfermée depuis l'âge de 12 ans dans le couvent des Dames Fournier, de Cahors, sortit de cet établissement.

Pendant les 8 ans qu'elle y est restée, elle a durement travaillé c'est certain, mais par contre, aucune instruction, aucune rémunération ne lui ont été données.

Elle ne sait ni lire, ni écrire, et dernièrement quand elle partit de cette maison, on ne lui donna aucun secours.

Pourtant, cette pauvre fille a travaillé pour le compte de la communauté, pendant ces 8 années ?

Oh ces établissements religieux de bienfaisance !!

**LES CONGRÉGATIONS**

M. Lagardère, commissaire de police à Cahors, s'est transporté, samedi, à 5 heures du soir, à l'établissement des pères Capucins, pour informer le supérieur de cet établissement qu'en raison de la situation par lui invoquée il lui est accordé, à titre exceptionnel, le temps nécessaire pour faire transporter dans d'autres immeubles les deux vieillards infirmes et fermer l'établissement congréganiste.

M. le supérieur a déclaré qu'il prendrait les mesures nécessaires.

**A Limogne**

Ce matin, M. Lagardère, commissaire de police s'est rendu à Limogne pour constater si l'établissement des frères était fermé, conformément à la circulaire ministérielle.

Depuis plusieurs jours, des bruits circulaient que la population de Limogne devait protester contre l'expulsion des congréganistes.

La France du Sud-Ouest, publiait hier, lundi, qu'un groupe de citoyens armés de matraques et de fourches gardaient l'établissement depuis vendredi. C'était exact.

Mais lassés de ne point voir venir le commissaire de police chargé de l'exécution de la loi, ils avaient, depuis hier déposé leurs armes et étaient rentrés chez eux.

C'est ce matin cependant que M. Lagardère est arrivé à Limogne.

A 10 heures 3/4 il s'est rendu chez les frères ; dès qu'il eut frappé à la porte de l'établissement, le frère directeur ne soupçonnant rien, vint ouvrir.

M. Lagardère aussitôt le mit au courant de sa visite.

Le frère directeur protesta et voulut même que sa protestation fut enregistrée dans le procès-verbal que dressa immédiatement le commissaire de police.

Pendant cette opération, des coups de fusil furent tirés pour prévenir la population que l'heure de l'expulsion était arrivée.

Un enfant parcourut en même temps les rues, sonnant dans une corne, appelant les « partisans de la liberté » au secours des frères.

Peu après, une soixantaine de personnes pénétrèrent dans l'établissement : mais la protestation était déjà enregistrée.

M. Lagardère n'avait qu'à se retirer. Il était arrivé *ex abrupto*, il repartit sans que les cléricaux aient eu le temps de manifester contre la loi.

A son départ, aucun cri ne fut poussé par les personnes présentes.

Tout donc, malgré ce qui avait été annoncé, s'est passé dans le plus grand calme. Il est vrai que la visite de M. le commissaire de police n'avait pas été annoncée.

**Conseil d'hygiène**

Le Conseil d'hygiène de l'arrondissement de Cahors s'est réuni samedi à l'hôtel de la préfecture, sous la présidence de M. Veillon, secrétaire général de la préfecture.

Etaient présents : MM. Relhié, Gélis, Clary, Valat, médecins ; Fayret et Fournié, pharmaciens ; Pagès, vétérinaire ; Quercy, professeur départemental d'agriculture ; Toulouse, architecte d'arrondissement, et Chastagnol, inspecteur départemental du travail.

Sont nommés : M. le D<sup>r</sup> Clary, vice-président, en remplacement de M. Caviolle, décédé ; M. Fayret, pharmacien, secrétaire, en remplacement de M. le D<sup>r</sup> Clary ; M. le D<sup>r</sup> Aymard, secrétaire-adjoint, en remplacement de M. Fayret.

Le Conseil a statué sur les affaires suivantes :

1. Construction d'un four à chaux ; demande de M. Dellard, propriétaire à Cahors. — Une commission est nommée pour examiner les conditions d'installation.

2. Commune de Mercuès ; projet d'adduction d'eau. — Le Conseil a donné un avis favorable au projet présenté par la commune de Mercuès.

3. Prayssac. Ouverture d'une école privée. — Avis favorable est donné sous réserve qu'une analyse des eaux sera produite.

4. Caillac. Agrandissement du cimetière. — Avis favorable.

**Au 7<sup>e</sup>**

M. le chef de bataillon Pérot, du 7<sup>e</sup> de ligne, est nommé commandant de recrutement à Mende.

**Excursions aux Gorges du Tarn et à l'Aigoual**

La section du Lot et de Padirac du club Alpin Français, organise pour la semaine du dimanche 14 au samedi 20 juin une excursion aux gorges du Tarn, complétée par la visite de Dargilan, Bramabiau et l'Aigoual.

Le rendez-vous aura lieu à Mende dans la soirée du 14 juin. Le retour s'effectuera par le Vigan, Nîmes, Cette et Toulouse, avec arrêts assez longs pour visiter Nîmes Montpellier et Carcassonne.

L'itinéraire est combiné pour permettre la visite seule des gorges du Tarn avec retour par Millau, Rodez et Neussargues.

Pour tous renseignements s'adresser à M. E. Depeyre, président de la section, 53, boulevard Gambetta à Cahors.

**Jeux Floraux et Fête des Fleurs Infantines**

Malgré les frais énormes qu'elle s'est imposée depuis sa fondation, la Société l'Union littéraire et artistique, fidèle à son programme et encouragée par ses nombreux et dévoués protecteurs, a décidé de donner aux fêtes qu'elle organise un éclat inaccoutumé.

Ces fêtes auront lieu au commencement de juin. Elles commenceront par les Jeux Floraux, c'est-à-dire par la distribution des récompenses aux lauréats du Concours

littéraire. Ce Concours, qui compte des adhérents venus de tous les points de la France, réunit exactement quatre-vingt-deux concurrents. Pour parer à la besogne que nécessite l'examen des œuvres envoyées (on compte environ douze pièces de théâtre), il a été nécessaire de constituer un jury de douze membres divisé en quatre sections : Prose — Poésie — Théâtre (Langue française) — Langue d'Oc (Prose et poésie). Ce jury s'est déjà mis à l'œuvre et doit donner le résultat de son examen avant le 1<sup>er</sup> juin. Certains de nos compatriotes ont pu admirer les magnifiques bijoux destinés comme récompenses. La Société se propose de les exposer à nouveau quelques jours avant les fêtes afin de donner satisfaction au public.

Après la fête littéraire viendra celle préférée des bébés et des mamans cadurciennes : *La fête des fleurs enfantines*. Tous les enfants y seront admis jusqu'à l'âge de douze ans. Toutes les précautions seront prises pour éviter le moindre accident, jusqu'à la réglementation des bouquets à lancer. Inutile de dire que cette partie de la fête promet d'obtenir un immense succès et que bon nombre d'adhérents se mettent déjà en quête de coquets véhicules et de tous les accessoires. Les fleurs se trouvant à profusion au commencement de juin surtout dans notre localité si agréablement située, on peut être certain que les gracieux combattants seront très nombreux et copieusement armés.

Nous aurons encore une fête de nuit. Afin d'éviter les surprises que procure toujours l'élaboration tardive d'un programme, nos jeunes artistes ont déjà mis à l'étude une pièce des plus aimées du public. Des romances et chansonsnettes compléteront cette soirée. Puis il y aura bal, bataille de confetti, etc...

Nous ne pouvons que féliciter les organisateurs de cette excellente fête.

Nul doute que la population cadurcienne ne fasse tous ses efforts pour les seconder.

**Banquet**

Ainsi que nous l'avions annoncé, samedi soir, le personnel de l'imprimerie du *Journal du Lot* était réuni à l'hôtel Margoutelle, en un banquet fraternel, que présidait M. Coueslant, directeur.

Un succulent repas a été servi auquel on a fait grand honneur.

Au champagne, M. Coueslant a prononcé quelques paroles de remerciement et a bu à la santé de tous.

M. Brun, comptable, a porté un toast à la prospérité de l'atelier, à M. Coueslant, à tous les camarades.

Puis plusieurs camarades ont fait entendre chansonsnettes et monologues ; et la fête s'est terminée au milieu de la plus franche gaité, assez tard dans la soirée.

**Vélocé-Sport Cadurcien**

Les membres du V. S. C. sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu ce soir mardi, à huit heures et demie, au siège du Club, café Tivoli.

Ordre du jour : Compte-rendu du trésorier ; questions diverses.

**Mouvement de la population**

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le mois d'avril dernier :

Naissances, 20, se décomposant comme suit : 8 garçons dont 1 naturel ; 12 filles.

Décès 28, mariages, 10.

Les décès se répartissent de la manière suivante : 3, de moins de un an ; 2 de 1 à 19 ans ; 7 de 20 à 39 ans ; 9 de 60 à 79 ; 1 de 80 à 90 ans.

Les causes de ces décès sont : Grippe, 2 ; tuberculose des poumons, 2 ; autre tuberculose, 1 ; méningite simple, 2 ; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 3 ; maladies organiques du cœur, 5 ; autres affections de l'appareil respiratoire, 3 ; débilité congénitale et vice de conformation, 1 ; débilité sénile, 1 ; mort violente (suicide excepté), 1 ; autres maladies 7. Dans ce nombre se trouvent 7 décès à l'hospice.

**Viande de boucherie**

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois d'avril dernier, pour la boucherie.

64 bœufs, pesant 42,517 kilos ; 28 vaches pesant 11,520 kilos ; 702 moutons, pesant 19,231 kilos ; 114 veaux, pesant

11,833 kilos ; 21 porcs, pesant 2,622 kilos ; 14 chevaux ou mulets, 2 ânes.

Soit au total 945 animaux de races et de qualités diverses, pesant ensemble, chevaux, mulets et ânes non compris, 87,723 kilos, qui ont été livrés à la consommation.

**Pourvoi rejeté**

La Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi de Jean Rouchy, l'assassin de Flaugnac, qui s'était pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises du Lot, en date du 14 mars dernier, le condamnant à vingt ans de travaux forcés.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DU 7 MAI 1903

Allegro militaire	Gurtner.
Si j'étais roi (ouverture)	Adam.
Les amourettes (valse)	J. Gungl.
La jolie fille de Perth (fant.)	Bizet.
Les Marionnettes (polka)	Metra.

Allées Fénélon, de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — Tribunal correctionnel. — Audience du 2 mai :

— Jean-Pierre Houis, 59 ans, de Vanes (Morbihan), sans profession ni domicile, ayant subi plusieurs condamnations, est condamné à quinze jours de prison, pour vagabondage.

— Joseph Soulié, 65 ans, de Loubressac, quinze jours de prison pour vagabondage, mendicité et vol.

— Joseph Galtié, 32 ans, de Figeac, huit jours de prison et 6 francs d'amende pour vol.

Le tribunal passe ensuite au jugement d'une affaire civile, intentée par M. Lacombe, instituteur à Gignac, contre M. Labanhié, huissier à Figeac. Le tribunal se déclare incompétent, déclare la demande non fondée, rejette ladite demande et condamne M. Lacombe à 1 franc de dommages-intérêts.

— **Société des combattants de 1870-71.** — Les combattants de 1870-71 sont invités à assister à la réunion de la Société, qui se tiendra le dimanche 10 mai prochain, à deux heures du soir, dans une des salles de la mairie de Figeac. Objet de la réunion : Admission des adhérents, remise du Livret.

— **Postes et télégraphes.** — Par arrêté de M. le préfet du Lot, M. Laborie, facteur rural à Figeac, est nommé en la même qualité à Saint-Céré.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — Procès de presse. — La *Défense* publie samedi le jugement prononcé le 6 avril contre son directeur, par le tribunal correctionnel de Gourdon.

M. l'abbé Magne était poursuivi par M. Lacombe, instituteur à Gignac, diffamé dans plusieurs articles parus dans la *Défense*.

M. l'abbé Magne a été condamné à 50 fr. d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts.

— **Ponts et chaussées.** — La réunion annuelle des membres de la Société amicale des conducteurs et des commis des ponts et chaussées du Lot aura lieu cette année à Gourdon, le dimanche 10 mai prochain.

Après la réunion un banquet aura lieu.

— **Accident causé par une automobile.** — Samedi dernier, un jeune homme de 16 ans, du nom de Méry Henri, du Mas-Batut, section de Lafontade, commune de Gourdon, se rendait à notre foire vers midi et demi, monté sur une charrette attelée d'un jeune cheval.

Une automobile venant à passer fit emballer le cheval qui ne tarda pas à verser le véhicule. Dans la chute qu'il fit Méry a été fortement contusionné.

Le conducteur de l'automobile s'est empressé de retourner sur ses pas pour porter secours au blessé. Il s'empressa ensuite de se rendre à Gourdon, pour chercher un médecin. Il alla aussitôt prévenir le docteur Fontanille de se rendre au plus tôt sur le lieu de l'accident et le pria de ne rien négliger pour soulager le blessé. Il lui laissa ensuite sa carte et son adresse en le prévenant qu'il lui réglerait ses honoraires.

L'état du jeune homme est assez grave.

— **Une folle.** — Le jour de la foire de Gourdon, une pauvre femme d'environ cinquante ans, Marie Laurent, du village de Lagarrigue, commune de Gourdon, provoquait des attroupements et excitait les rires des passants par ses excentricités et ses extravagances.

On prétend qu'à la suite de la peine d'avoir une fille presque idiote elle a perdu tout bon sens.

Le matin même elle était allée, à la première heure, éveiller M. le curé de Saint-Pierre pour lui dire d'ouvrir à cause du 1<sup>er</sup> mai, toutes les portes de l'Eglise.

Peu après, elle montait à l'autel, pendant la messe et il a fallu plusieurs personnes pour la faire sortir. Dans la foire, elle continuait toutes sortes d'extravagances. N'aurait-il pas été prudent de la faire conduire à l'hospice ?

— **Chien enragé.** — A la suite du passage du chien enragé dont nous avons parlé, M. le Maire de Gourdon a pris un arrêté sur les chiens errants.

Nous serions heureux de constater que la police le fait respecter. Il y va de la sécurité des habitants.

— **Le ventre de Gourdon.** — Voici le relevé des animaux de boucherie qui ont été abattus, pendant le mois d'avril, à l'abattoir public de Gourdon :

Bœufs, 17 ; veaux, 32 ; moutons, 73 ; Porcs, 3.

**DÉGAGNAC.** — Nous signalons à l'attention de M. le sous-préfet de Gourdon l'insouciance de M. le Maire de Dégagnac au sujet des troubles qui ont lieu depuis quelque temps au chef lieu de notre commune.

Notre institutrice, vraiment laïque celle-là, ayant cru devoir se marier civilement, c'est à-dire selon ses idées, la cléricaille a déchainé contre elle et son mari toutes ses plus terribles foudres : charivaris, lettres de menaces, intimidations et vexations de toutes sortes, rien ne manque à ce chorus de sacristie et rien n'a été fait pour empêcher ces basses mesquineries.

Il nous semble cependant qu'il existe une récente circulaire de M. Combes enjoignant aux maires de protéger les institutrices et institutrices contre le fanatisme des populations, M. Fabre l'ignorerait-il ? — Nous croyons plus tôt qu'il préfère *laisser faire*. S'il s'agissait des bonnes sœurs ou des curés, il aurait déjà fait son devoir tout son devoir. Mais il ne s'agit que d'un excellent instituteur adjoint **républicain** et d'une institutrice **laïque**. Fi donc !

Nous espérons et nous comptons que M. le sous-préfet de Gourdon saura, au plus tôt, rappeler son devoir à ce subordonné d'une espèce peu recommandable.

LE FOUET.

**LAMOTHE-FÉNELON.** — *Atroce mutilation.* — Il n'est bruit dans toute la contrée que de l'acte de réelle sauvagerie qui s'est passé dans notre commune.

Le fait est si ignoble, qu'on frissonne à l'idée de le raconter. Qu'on en juge : Une femme, d'une quarantaine d'années, profitant du profond sommeil de son mari, lui lia solidement les pieds et les poings et lui ayant relevé... la chemise, lui fit... avec les dents... une atroce et douloureuse mutilation.

Le mobile serait, dit-on, la jalousie. Avis aux maris qui ont des femmes atteintes de cette terrible maladie.

**BULLETIN FINANCIER**

Les meilleures dispositions qui s'étaient manifestées à la fin de la dernière séance se sont accentuées aujourd'hui.

Aux offres continuelles de la semaine dernière ont succédé des demandes très suivies qui ont porté notamment sur nos rentes et les actions de nos chemins de fer qui avaient on s'en souvient été les plus atteintes.

Le 3 0/0 a passé de 97.82 à 98.12.

Le Comptoir National d'Escompte cote 585 ; le Crédit Foncier bien influencé par la reprise de nos fonds publics a passé de 676 à 692, le Crédit Lyonnais ferme à 1076 et la Société Générale à 622.

Nos chemins ont sensiblement progressé ; le Lyon à 1450 ; le Midi à 1175 ; le Nord à 1848 et l'Orléans à 1509.

Le Suez en hausse de 10 fr. clôture à 3865. L'Extérieure finit à 87.85 ; l'Italien à 103.80 ; le Portugais à 32.35 ; cependant le Turc D revient à 29.50 ; la Banque Ottomane, 598.

Au comptant les obligations 5 0/0 de Victoria Minas sont fermes à 370 et 371 fr.

**Monsieur BOURGET**  
**MÉCANICIEN-DENTISTE**

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même  
9, rue du Lycée.

Ancien cabinet dentaire  
**HUGGINS & BAKER**

75, BOULEVARD GAMBETTA  
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Vient de paraître :  
**LA SÉPARATION**  
**DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT**

Par A. ANDRÉ  
Directeur de l'*Avenir de l'Orne et de la Mayenne*  
Prix : 1 fr. 25  
S'adresser à M. ANDRÉ, à Alençon (Orne)

Avis au public  
**A. WILCKEN**  
CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Paris  
Dentiste du Lycée Gambetta  
69, Bd Gambetta et Rue Fondue

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1<sup>er</sup> Mars 1903, il a ouvert, 69, Boulevard Gambetta, en son nom et sans aucun associé ni commanditaire, un cabinet de consultation. Toutes les opérations qui y seront pratiquées pourront être faites sans aucune douleur par l'insensibilisateur.

Grâce à une stérilisation rigoureuse des instruments, une garantie sérieuse pourra être donnée pour les plombages et aurifications qu'on voudra bien lui confier.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Billets de famille à prix réduits à l'occasion des Vacances de Pâques**

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans délivre du Samedi, veille des Rameaux (4 avril), au Lundi de Pâques (13 avril) inclus, de toute station de son réseau pour toute station du réseau, distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes aux conditions suivantes :

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux, l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont l'faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares de parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours, non compris le jour du départ.

**Billets d'aller et retour de famille pour les vacances**

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

- 1<sup>o</sup>. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.
- 2<sup>o</sup>. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1<sup>er</sup> octobre inclus.

MADemoiselle  
**MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING  
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE  
**ALTESSE**

XVI

Sous le chêne du roi

— Vous me connaissez ? reprit Mlle Herncastle, dont les yeux brillaient, cette fois, d'un étrange éclat ; eh bien, monsieur, vous ne savez rien. j'espère, qui soit à mon désavantage ?

— C'est vrai, si vous avez avoué la vérité à lady Dangerfield ; car les épouses de baronnets prennent rarement une actrice de New-York pour faire l'éducation de leurs enfants.

— Capitaine O'Donnell !  
— Mademoiselle Herncastle !  
Il y eut un instant de silence, et pendant un instant, nul ne sut avec quelle précipitation et quelle violence battait le cœur de Mlle Herncastle.

— Je ne vous comprends pas dit-elle, mais, reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

en dépit de son grand pouvoir sur elle-même, sa voix était altérée. Je n'ai jamais été actrice, pas plus à New-York qu'ailleurs, où je n'ai mis le pied de ma vie. Je suis née et j'ai été élevée en Angleterre.

Si O'Donnell avait consenti seulement à détourner les yeux de son visage, elle espérait que son audace pourrait renaître ; mais ses yeux bleus et puissants, acérés comme un poignard, et brillants comme l'acier, semblaient l'atteindre jusqu'au fond de l'âme et y lire la fausseté qu'elle y révélait.

— Je regrette que mademoiselle Herncastle, dit-il froidement, prenne la peine d'affirmer des choses inutiles. Mais aussi sûr que nous somme là tous deux, je vous ai vue, il y a six mois, jouer au théâtre de New-York, vous étiez même l'actrice la plus populaire de cette ville.

Elle resta silencieuse... ses lèvres étaient serrées et ses grands yeux montraient qu'elle était aux abois.

— On jouait *Hamlet*, continua le capitaine d'une voix impitoyable, et Edwin Booth remplissait le rôle du mélancolique prince de Danemark. Je n'avais jamais vu jouer *Hamlet*, et j'allai au théâtre le premier soir de mon arrivée à New-York. L'Ophélie était une grande femme au front brun, à l'air majestueux, qui jouait admirablement et qui avait l'air de ne compter que sur elle pour se protéger ; mais toutes les Américaines ont cet air là. En tous cas, elle est très différente de l'idée qu'on se fait généralement de la pauvre Ophélie si faible, et qui cependant s'amuse à

chanter ; et pourtant je crois qu'elle suit mieux le caractère de la pauvre fille qu'aucune des actrices que j'ai vues jusque là ; il est vrai de dire que je n'avais pas alors beaucoup d'expérience en pareille matière. Mlle Herncastle, je ne me rappelle pas le nom qui était donné à cette actrice sur les affiches, mais je suis certain d'une chose, c'est que j'ai l'honneur de marcher en ce moment à côté d'elle. Non, continua-t-il en levant la main avec précipitation, ne vous donnez pas la peine de nier. A quoi cela vous servirait-il ? Vous ne parviendrez pas à me convaincre, quand même vous protesteriez que ce n'est pas vrai jusqu'à lever de l'aurore. Je sais que ce que j'affirme est la vérité.

Elle se tourna vers lui d'un brusque mouvement, tandis que l'émotion se peignait tout à coup sur sa figure.

Ah ! c'est là que les femmes faiblissent et que les plus fortes se laissent emporter par la passion, et l'emportement d'un instant balaie en un clin d'œil les vœux et les résolutions d'une vie toute entière.

Elle se tourna vers O'Donnell avec un geste rapide, passionné, théâtral, peut-être, mais vrai pourtant, de ses deux mains à la fois.

— Pourquoi vous mentiriez-je ? Vous êtes un homme d'honneur, un soldat, un gentilhomme... Vous ne me trahirez pas. Je vous avouerai la vérité capitaine O'Donnell. J'ai été actrice à New-York... je suis l'Ophélie que vous avez vue il y a six mois.

— Je le savais, répondit-il avec sang-froid. Je vous ai vue plusieurs soirées de suite, et il

était impossible de m'y tromper. Mais comme une actrice remarquable et populaire ne quitte généralement pas le théâtre et l'existence brillante, les riches appointements, les toilettes magnifiques, les jouissances de toute sorte qui se trouvent à sa portée pour s'ensevelir dans le rôle infime et pénible de gouvernante, vous me pardonnerez, je l'espère, si j'ai conçu des soupçons et si je me suis attaché, cette nuit, à vos pas. Je me suis dit qu'une actrice dont la foule applaudissait chaque parole tous les soirs, avait le quelque motif et probablement quelque motif sérieux, pour quitter sa profession et venir ici remplir les fonctions d'institutrice, qu'elle ne remplira pas longtemps, selon toute apparence. Lady Dangerfield, en effet, ignore complètement vos antécédents, elle croit tout ce qu'il vous a plu de lui dire, elle s'en est rapportée à des recommandations fabriquées sans doute pour la circonstance, et elle est chaque jour votre dupe. Vous voyez que je vous parle sans détours, mademoiselle Herncastle.

— C'est vrai, répondit mademoiselle Herncastle avec aigreur. Vous présentez le cas avec l'impitoyable rigueur d'un avocat général résumant les fait qui doivent faire condamner à la peine de mort celui qu'il accuse. Mais, après tout, fit-elle en élevant la main, et tandis que ses yeux lançaient des éclairs, en quoi cela vous regarda-t-il ? Votre sort a-t-il été réglé d'une manière si douce que vous deviez persécuter une malheureuse pour qui la vie est déjà devenue un supplice, et achever sa ruine ? (A suivre)

**MISÉ FÉRÉOL**

VI

— Vous savez bien que tout vous va, mademoiselle.

— Pour cette galanterie je désarme, dit-elle, en abaissant son ombrelle.

Elle marcha devant lui jusqu'au petit salon.

— Venez vite apprendre la grande nouvelle, continua la fillette : Honorat est reçu capitaine, et nous lui donnons le commandement de la *Claire*, un navire superbe de deux cents tonneaux, tout frai sorti des chantiers de Liverpool.

Le capitaine rayonnant, ne se lassait pas de remercier Rémond, dont la grosse bonhomie se défendait contre cette gratitude.

— Allons donc ! je fais mon affaire en faisant la vôtre ; Honorat est intelligent et dévoué. La meilleure chance est pour moi.

Misé Féréol, de son côté, rapportait à Claire toute cette joie. Quelle surprise pour le pauvre cousin, déjà préoccupé de trouver un emploi !

Le Marseillais coupa court à ces effusions en se levant brusquement.

— Claire, cria-t-il, partons vite, nous sommes en retard.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

La voiture attendait le père et la fille au bout du village. Pierre et Albine voulurent les accompagner jusque là. Le Marseillais offrit son bras à Misé Féréol. Claire prit celui du seigneur de Romaz.

— Faisons cortège dit-elle.

Les Rémond installés dans leur calèche, après un dernier adieu, Pierre et Albine restèrent seuls pour la première fois, depuis ce jour où ils s'étaient trahis. Un peu embarrassé, il ne trouvait rien à dire, s'attendant à ce qu'elle esquivat leur retour à deux. Mais soudain, comme si elle eût pris une résolution :

— Pierre dit-elle, passons par la grève. Voulez-vous ?

Cet air délibéré, succédant à tant de réserve, le jeta dans une surprise extrême, le tête-à-tête hautement demandé, lui parut cacher un mystère. Il s'en effraya presque. Un pressentiment vague l'agitait, une sorte d'appréhension secrète qu'il ne savait définir.

Elle aussi se taisait, marchant d'un pas rapide. Bientôt, ils eurent atteint une place abritée par la dune et semée d'enganes. Au bord de la Méditerranée, ces heures étincelantes de soleil sont d'un calme sévère, dans leur limpidité d'azur et d'or. Une sorte de murmure emplît l'air, rumeur confuse et étouffée qui vient du large, voix de l'abîme profond.

Une frange d'écume bordait le rivage comme une traînée de neige ; et la nappe limpide frissonnait à peine sous un remous presque insensible, tandis que la lumière y reflétait ses mille colorations. Misé Féréol fit un signe au jeune homme de s'asseoir à ses côtés.

— J'ai à vous parler, Pierre, dit-elle d'une voix tranquille et ferme où perçait comme une décision mûrement réfléchie. Mon père doit ignorer les motifs d'une sorte de gêne survenue entre nous. Il s'en inquiète et ne peut la comprendre. Il faut que vous m'aidiez à lui épargner jusqu'à l'ombre d'un trouble dont il souffrirait plus que moi.

A ce début, Pierre sentit une impression de froid. Leurs regards s'étant rencontrés, elle baissa vivement la tête, et d'un ton radouci.

— Pardonnez-moi, reprit-elle ; je ne veux pas vous blesser. Il est tout naturel que vous ne vous soyez pas préoccupé de certaines choses... qui peuvent devenir un chagrin pour moi-même.

— Un chagrin, Albine ! Oh ! ne savez-vous pas, n'avez-vous pas deviné tout ce qu'il y a dans mon cœur de dévouement pour votre père et pour vous ?

— Si. Et c'est parce que je crois à ce dévouement, que j'y viens faire appel, quoi qu'il puisse vous en coûter.

— Mon Dieu ! que voulez-vous dire ?

— Je veux vous demander de ne plus revenir aux Saintes, où votre présence si assidue peut étonner ce pauvre monde qui nous entoure...

— Quoi ! vous craignez... ?

— Oh ! je ne crains rien, répliqua-t-elle en relevant la tête avec assurance ; on me connaît assez !

— Eh bien ! alors ?

— Ce qu'on n'oserait penser, je le pense, moi, continua-t-elle. Et la fièvre que j'ai pour mon

père et pour moi me fait un devoir de me défendre contre tout ce qui pourrait froisser une susceptibilité excessive, peut-être, mais dont je ne me départirai pas.

Pierre l'écoutait, atterré de ce langage froid et dur, sous lequel perçait une émotion visible aux battements de cœur qui soulevaient le corsage de Misé Féréol.

— Voyons reprit-il, presque effaré, tout cela est un jeu, n'est-ce pas ? Albine, vous voulez m'effrayer... ou m'imposer une épreuve... Ce que vous dites là est impossible. Je vous jure que je ne vous comprends pas.

A ce mot elle fixa son regard sur le regard de Pierre.

— Vous ne me comprenez pas ? poursuivait-elle hardiment. Eh bien je vais parler. — Abusant de la naïve confiance de mon père, de cette liberté de frère, enfin qu'il vous laissait avec moi, vous n'avez pas craint d'y insulter en jetant entre nous je ne sais quelles paroles de galanterie de votre monde qui m'ont forcée à vous fuir, de peur d'en être réduite à vous montrer mon mépris.

— Albine ! non, non ! Oh ! pas ce mot-là du moins, c'est trop ! Je ne l'ai pas mérité. Eh bien ! oui, j'ai été coupable, j'ai été fou. Vous savez bien que j'ai mal vécu, que je n'ai jamais pensé, que j'ai toujours mal agi, entraîné par l'exemple funeste de ce monde mauvais qui était le mien. Hélas ! vos railleries, vos dédains me l'ont assez fait entendre. Mais vous offenser, vous et votre père, grand Dieu !

(A suivre)

Jacques VINCENT

**Tribunal de commerce de Cahors**

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur VILLARS, industriel, demeurant à Cahors, sont invités à se rendre jeudi 14 mai 1903, à trois heures du soir, salle d'audience du Tribunal pour délibérer sur le concordat proposé à ses créanciers par le dit Villars et, au cas de rejet des propositions concordataires du failli, donner leur avis sur le maintien ou le remplacement du syndic.

Le Greffier,  
A. POULVEREL

**Tribunal de commerce de Cahors**

Suivant jugement en date du 2 mai 1903, rendu sur requête et dépôt de bilan, le Tribunal a déclaré en état de liquidation judiciaire le sieur François BAYLE aîné, négociant, demeurant à Puy-l'Evêque, ordonné l'affichage et l'insertion par extrait du jugement aux formes de droit.

Nommé M. Gustave Aymeric, l'un de ses membres, juge-commissaire, et M. Gaston Robert, arbitre de Commerce, domicilié à Cahors, liquidateur provisoire.

Pour extrait conforme,

Le Greffier,  
A. POULVEREL

**Bibliographie**

LA NATURE. Revue des sciences illustrée, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1561, du 2 mai 1903.

Le ballon Lebaudy, par le lieutenant-colonel G. Espitallier. — Les masticoatiers, par Henri Coupin. — Rivages maritimes et végétation, par le Dr L. Laloy. — La tache rouge de Jupiter, par Lucien Libert. — Le percement du tunnel de Gravehalsen, ligne de Bergen à Christiania, par Charles Rabot. — L'extrême division du travail, par Jean Vézy. — La notion du temps chez les animaux, par Lucien Jacquot. — L'éclipse de Lune du 11-15 avril 1903, par R. Mailhat. — Une installation téléphonique américaine, par E. Guarini. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 28 avril 1903, par Ch. de Villedaül. — Pneumatique pour automobiles, par G. Mares.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 3 mai 1903.

V. Nacla: Courrier du dimanche. — Martial Moulin. — La nuit de noces de Mathias. — Paul Lacour: Un roman du premier Consul (suite). — Jules Mary: La faute du docteur Madet (suite). — Adolphe Brisson: Florise Bonheur (suite). — Charles Mérouvel: Le fils de Rose (suite). — Xavier de Montepin: La Demoiselle de Compagnie: Le comte Léon Tolstol; Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

**LECTURES POUR TOUS**

Comment s'étonner de l'immense succès des Lectures pour Tous quand on a une fois parcouru l'attrayante revue populaire publiée par la Librairie Hachette et Cie. Depuis les questions économiques jusqu'aux plus récentes conquêtes de la science et aux grandes découvertes des voyageurs, il n'est pas de sujet que les Lectures pour Tous ne traitent sous une forme claire, attachante, pittoresque. Leurs merveilleuses illustrations font voir ce que leur texte fait comprendre. Voici le sommaire du n° de Mai des Lectures pour Tous : La preuve de l'Innocence par le Fer et par le Feu. — La Messagère du Printemps. — Torrents déchaînés, Campagnes englouties. — Crimes ou bienfaits des Trusts? — Pauvres Petites Princesses. — Comment on fabrique un mètre. Le Saut, Ecole de souplesse. — La Vie et la Mort des Cheveux. — Nul n'est Prophète en son Pays, (proverbe illustré). — La Pierre fatale, roman. — Trop savant, (nouvelle).

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr.

Le numéro 50 centimes

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Billets d'abonnement de famille pour les Plages de Bretagne**

En vue de faciliter les déplacements des familles sur les plages de la Bretagne, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets d'abonnement de famille de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, comportant la faculté de circuler à volonté sur les lignes et sections de ligne qui relient ces plages entre elles, du Croisic et de Guérande à Châteaullin.

Ces billets comporteraient la réduction ci-après, sur les prix pleins des billets individuels d'abonnement existant pour les mêmes plages.

- 1<sup>re</sup> Carte — Prix plein du billet individuel
- 2<sup>e</sup> Carte — Réduction de 10 0/0 sur le prix du billet individuel
- 3<sup>e</sup> Carte — Réduction de 20 0/0
- 4<sup>e</sup> Carte — Réduction de 30 0/0
- 5<sup>e</sup> Carte — Réduction de 40 0/0
- 6<sup>e</sup> Carte — Réduction de 50 0/0 et au-delà.

Ils seraient délivrés chaque année du samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec faculté de prolongement moyennant supplément.

Le propriétaire gérant : A. COURSLANT.

